Larra

Arrêté Municipal

Date : 14/05/2025

Arrêté numéro : AM 8.2025.5
Thème : Institutionnel

Type d'arrêté : Temporaire
Date de validité : 28/06/2025

Date d'affichage :

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE
ASSOCIATION : ACCA DE LARRA

Le Maire de la commune de LARRA,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L.3321-1, ordonnance du 17 décembre 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2009 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons ;

ARRÊTE

Article 1er :

Monsieur le président de l'association dénommée *ACCA DE LARRA* est autorisé à vendre des boissons de troisième catégorie à l'occasion de l'évènement : SANGLIER A LA BROCHE qui aura lieu au Domaine de Cavaillé, le samedi 28 juin 2025 de 10h à 22h

Article 2 :

Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Grenade sur Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Larra, le 14/05/2025

Le Maire,

Jean-Louis MOIGN

Commune de LARRA (Haute-Garonne) MAIRIE

République Française
Département de la Haute Garonne